

**CERTIFICAT RELATIF AU NOMBRE DE DEMANDES ÉCRITES  
REÇUES DES PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE  
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-378**

Je, Jean-François Milot, greffier, certifie qu'à la suite de l'avis public donné le 27 mai 2026, le nombre de signatures reçues pour le règlement numéro 1001-378, soit par demandes écrites individuelles ou pétition, est de **ZÉRO (0)**.

Signé à Terrebonne, le 8 juin 2026.

  
Signé numériquement par Jean-  
François Milot  
DN : cn=Jean-François Milot, c=CA,  
ou=Ville de Terrebonne, ou=Directeur du  
Greffier, email=Jean-  
Francois.Milot@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2026.06.08 14:00:06 -04'00'

Me Jean-François Milot, avocat  
Le greffier

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

**Déposé à la séance du conseil tenue le 22 juin 2026**